



## **Agora publique du Conseil de Quartier Ternes-Maillot**

**4 avril 2018, 19h,**

**A l'Ecole Maternelle Pereire, 221, Boulevard de Pereire, Paris 17<sup>e</sup>**

**Thème :**

**L'Espace public : Incivilité et sécurité**

### **En présence de :**

**Geoffroy BOULARD**, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement.

**Benjamin MALLO**, Adjoint au maire chargé de la Vie associative, du Développement économique, de la Nouvelle économie et de l'Emploi, Délégué au quartier Ternes-Maillot.

**Commandant Alain ANDRE**, Commissariat du 17<sup>e</sup> arrondissement.

**Hamidou TRAORE**, Adjoint à la Cheffe de circonscription 16/17 (Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection).

**Jean-René PUJOL**, Chef de la division territoriale de propreté du 17<sup>e</sup> arrondissement.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER**

*La séance débute à 19 heures.*

---

**Geoffroy BOULARD** se dit très heureux d'accueillir les habitants pour cette Agora publique du conseil consultatif de quartier Ternes-Maillot, dont l'enjeu est de pouvoir échanger avec les intervenants sur le thème de l'espace public, sa sécurisation et la lutte contre les incivilités. Le 17<sup>e</sup> arrondissement dans son ensemble est confronté à ces questions d'incivilité, de nuisances, de non-respect des règlementations. Il faut faire beaucoup de pédagogie et il y a sûrement un certain nombre d'éléments à revoir dans l'organisation de la propreté au niveau central. Le rôle du conseil de quartier est aussi de faire de la pédagogie auprès des habitants, notamment dans les écoles, car l'esprit civique, citoyen, s'apprend dès le plus jeune âge.

### **Présentation des Services de Sécurisation de Proximité**

**Le commandant Alain ANDRE** dit être responsable des brigades des Services de Sécurisation de Proximité du 17<sup>e</sup> arrondissement qui se composent de trois unités :

- Les BAC (Brigades anti-criminalité) sont composées d'une quarantaine de fonctionnaires en civil et fonctionnent 24h/24. Elles sont chargées de rechercher les criminels dans l'arrondissement en se postant sur un lieu défini. Des consignes spécifiques ont été données pour que leur travail se porte particulièrement sur la lutte contre les vols avec effraction.
- La Brigade de soutien des quartiers est une unité dont les fonctionnaires travaillent en tenue et répondent à deux missions essentielles de :
  - sécurisation des quartiers lors de phénomènes d'attroupement ou de bandes qui se regroupent, avec contrôles d'identité et verbalisation en cas d'incivilités ;

- réponse aux doléances des habitants imposant un traitement policier, avec contrôles et verbalisations le cas échéant.
- La BPSP (Brigade de police secours et de protection) fonctionne 24h/24 et répond aux demandes des appels au « 17 », intervient sur toutes les affaires de service générales : accidents, enquêtes « décès », incivilités, etc.

Il faut toutefois mettre en évidence une réelle interaction entre ces trois unités qui ne sont pas totalement cloisonnées, ce qui est essentiel, conclut le **commandant Alain ANDRE**.

### **Présentation de la DPSP (Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection)**

**Hamidou TRAORE** indique que la DPSP est une circonscription qui a été créée en septembre 2016 pour regrouper un certain nombre de services gérant la répression des incivilités sur la voie publique. Elle est composée de 230 personnes pour les 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements.

Sa mission principale est axée sur le lutte contre les incivilités, regroupant un certain nombre d'infractions du quotidien.

La Mairie de Paris lui a assigné cinq priorités :

- les jets de mégots sur la voie publique ;
- les dépôts sauvages ;
- les affichages sauvages ;
- les épanchements d'urine ;
- les déjections canines.

En termes de sécurité, la DPSP gère la sécurisation des mairies et de leurs agents, des espaces verts, de tous les bâtiments municipaux, de leurs agents et usagers.

### **Présentation de la Division Territoriale de Propreté du 17<sup>e</sup> arrondissement**

**Jean-René PUJOL** indique que sa division a deux missions principales :

- la collecte des ordures ménagères de l'arrondissement, tous les matins entre 6 heures et 12 heures ;
- l'entretien de l'espace public, à savoir le lavage et le balayage des rues.

Cette division est par ailleurs amenée à proposer des services annexes aux parisiens du 17<sup>e</sup> :

- l'enlèvement des encombrants le matin et l'après-midi sur rendez-vous ;
- un service de tri mobile deux fois par mois permettant de déposer des déchets spécifiques : radiographies, pots de peinture, composants électroniques, etc.
- Pour la déchetterie, les parisiens du 17<sup>e</sup> peuvent s'adresser à l'Espace Tri du 17 avenue de la Porte de la Chapelle ou à l'Espace Tri situé au 1, rue Fabert (Invalides).

En termes d'organisation, environ 300 éboueurs travaillent 7j/7 dans le 17<sup>e</sup>, de 6h à 20h. Une équipe spéciale qui conduit les petits engins de trottoirs (laveuses, aspiratrices...) travaille jusqu'à 19h30 sur le terrain.

---

*Pour répondre aux questions des habitants, les intervenants et les élus ont apporté les précisions suivantes :*

### **Incivilités liées aux deux-roues**

S'agissant du stationnement des nombreux deux-roues sur la place Saint-Ferdinand, au pied de la statue Serpollet, **Benjamin MALLO** indique que ce problème a déjà été remonté et qu'une réponse sera apportée.

**Geoffroy BOULARD**, concernant les deux roues, constate qu'ils sont maintenant partout et qu'il n'est pas possible de proposer des emplacements de parking pour tous et certains se garent forcément sur les trottoirs, ce qui était autrefois toléré, mais plus aujourd'hui. Le 17<sup>e</sup> est pourtant l'arrondissement qui crée le plus d'emplacements de deux-roues et il n'est pas possible de faire davantage.

L'arrondissement va par ailleurs mener une opération de sensibilisation et de prévention vis-à-vis des conducteurs de deux-roues, poursuit **Geoffroy BOULARD**, qui se dit ensuite favorable à l'application d'un tarif d'occupation de l'espace public. Il ajoute que les habitants du 17<sup>e</sup> arrondissement ne doivent pas hésiter à faire remonter des comportements délictueux, car c'est aussi grâce aux remontées des habitants que sont hiérarchisées les actions à mener au cours de réunion organisées chaque mois avec les différents acteurs.

**Hamidou TRAORE** dit avoir pour sa part pris bonne note des problèmes liés aux deux-roues et assure que la mairie va continuer à gérer cela conjointement avec le commissariat pour mettre un terme à ces incivilités.

À un habitant qui demande si la police dispose d'un outil pour mesurer les nuisances sonores générées par les deux-roues, le **Commandant Alain ANDRE** précise que les sonomètres permettant de constater les infractions sont détenus et utilisés par une unité de la Préfecture de police et non par les commissariats.

### Sécurité/Insécurité

S'agissant de l'insécurité aux alentours et à l'intérieur du parc de la rue Bayen où fumeurs et dealers se réunissent et que certaines écoles utilisent comme cour de récréation, générant ainsi beaucoup de bruit, **Benjamin MALLO** répond qu'il a bien pris en note le problème de la sécurité et annonce que l'une des deux écoles va déménager à la rentrée prochaine, ce qui mettra partiellement fin aux nuisances sonores.

Sur la question de l'insécurité, **Geoffroy BOULARD** dit avoir effectivement noté une dégradation concernant le square Bayen, ce qui suppose des passages des forces de l'ordre plus réguliers, notamment aux horaires indiqués par les habitants comme étant les plus sensibles, pour caractériser les infractions.

**Hamidou TRAORE** indique pour sa part qu'une importante opération de verbalisation sera menée par ses services au Parc Bayen et que les résultats seront remontés à la mairie. Concernant les chiens non tenus en laisse qu'ont évoqués certains, ils doivent être sous la surveillance de leur maître, sous peine de verbalisation, ajoute-t-il.

Sur la pose de ralentisseurs rue Labie et rue d'Armaillé pour freiner les voitures circulant très rapidement, **Benjamin MALLO** répond que la demande est notée et sera prise en compte.

S'agissant des façades d'immeubles qui s'effritent, des balcons qui se fendent et menacent les passants, **Geoffroy BOULARD** demande l'adresse exacte du lieu évoqué pour vérification par les services concernés, et le cas échéant, injonction à la copropriété, dont c'est la responsabilité.

Concernant les populations de Roms qui dérobent les vêtements dans les bacs du « Relais », **Benjamin MALLO** dit avoir fait remonter le problème au niveau de l'association qui envisage de changer le système.

À un habitant ayant déploré deux effractions en 15 jours dans son immeuble et qui demande si une recrudescence des cambriolages est à noter boulevard Pereire, le **commandant Alain ANDRE** souligne qu'ils surviennent dans tous l'arrondissement, mais ajoute qu'il alertera ses brigades sur la sensibilité de cette adresse.

Sur le sujet des cambriolages, **Geoffroy BOULARD** précise qu'ils ne relèvent pas de la police municipale qui travaille toutefois très bien avec le commissariat de la Police nationale sur le sujet et qu'ils sont effectivement en recrudescence dans le 17<sup>e</sup> arrondissement depuis quelques mois. Il ajoute avoir contacté le préfet voilà peu pour le sensibiliser sur la question et qu'une réelle action soit menée sur l'élucidation des cambriolages, mais aussi sur le flagrant-délit.

### Aménagement du quartier Clichy-Batignolles

Sur l'aménagement du quartier qui va générer une pression démographique forte et sur la façon dont la mairie appréhende ce phénomène, **Benjamin MALLO** répond que c'est une problématique qui concerne assez peu le quartier Ternes-Maillot.

Sur ce point, le **commandant Alain ANDRE** précise que les effectifs du 17<sup>e</sup> arrondissement ont été augmentés de 50 jeunes policiers en 2016, de 20 en 2017 et que des affectations supplémentaires dans l'arrondissement sont de nouveau prévues.

## **Propreté et environnement**

Aux questions soulevées concernant la propreté au niveau de la résidence des Ternes, **Jean René PUJOL** indique que le passage de ses équipes sera intensifié afin de retirer les objets encombrants, mais précise que pour ceux liés à des personnes à la rue, la procédure est un peu plus complexe, les agents devant bénéficier de la protection de la DPSP et du commissariat.

Pour ce qui est des déjections canines dénoncées par plusieurs habitants à cette même adresse, il indique que le travail conjoint avec la DPSP va y être intensifié pour plus d'efficacité.

**Hamidou TRAORE** indique quant à lui que ses services ont recensé tous les points critiques concernant les déjections canines et les jets de mégots et assure que des opérations de verbalisation seront menées prochainement.

Sur les poubelles de tri jaunes qui sont parfois déchargées dans les camions-bennes verts, **Jean-René PUJOL** répond que ce geste est effectué volontairement par les services dans le cas précis où certaines collectes de tri sélectifs ne peuvent être terminées, pour éviter qu'un bac jaune demeurant sur la voie publique ne soit très rapidement pollué et ne pollue la benne entière au moment de la collecte.

A un habitant qui demande si tous les immeubles sont tenus de proposer des poubelles pour recycler le verre, **Jean-René-Pujol** indique que ce n'est pas le cas et précise que la demande doit venir de l'immeuble. Concernant les points de collectes qui sont entourés de bouteilles vides, il indique qu'il ne faut pas hésiter à alerter la division - au 01.45.6.57.17 - qui demandera au prestataire d'intervenir dans les trois heures.

**Hamidou TRAORE**, sur ce même sujet, ajoute qu'il est interdit de déposer des bouteilles dans les conteneurs entre 22h et 7h pour éviter les nuisances sonores et qu'y procéder peut conduire à une verbalisation.

S'agissant des entreprises déposant des gravats sur la voie publique, **Benjamin MALLO** assure que certains responsables de chantiers sont verbalisés en flagrant-délit, comme cela a été le cas de celui de la Guersant dernièrement.

Sur ce point, **Geoffroy BOULARD** dit avoir pris contact avec la Fédération française du Bâtiment, qui siège dans le 17<sup>e</sup> (rue du Débarcadère), pour lui demander de sensibiliser les artisans du BTP sur les gravats dans une démarche partenariale avec la mairie.

Sur ce même point, **Hamidou TRAORE** précise que l'infraction doit être constatée par un agent assermenté et que ses équipes ne peuvent verbaliser. Il ajoute que la mairie d'arrondissement étudie avec la Mairie de Paris et le commissariat la possibilité de poser des caméras à certains endroits sensibles concernant les dépôts de gravats sauvages, notamment Boulevard de la Somme.

Toujours concernant les gravats, **Jean-René PUJOL** indique que ce sont des déchets particuliers qui sont ramassés tous les samedis matin.

Au sujet des containers « Relais », **Jean-René PUJOL** indique que ses services ramassent les vêtements lorsqu'ils ont été sortis des bacs et que les habitants peuvent signaler de tels cas sur le site « Dans ma rue » qui alerte les équipes de terrain en direct et accélère l'intervention.

Concernant la localisation des points de tri mobile, **Jean-René PUJOL** précise que les informations sont disponibles à la mairie d'arrondissement, auprès de la division de propreté.

A une habitante se plaignant de l'insalubrité et de l'insécurité entourant l'espace stockage/livraison du Auchan Gouvion-Saint-Cyr, **Geoffroy BOULARD** indique que ce terrain « vague » appartient en réalité à la ville et ajoute souhaiter qu'Auchan rachète l'espace, puis qu'il se rendra sur place dans les prochaines semaines pour étudier comment monter l'opération.

A un habitant se plaignant du stationnement d'une voiture depuis plus de deux ans à la même place rue Brunel sans que celle-ci ne soit verbalisée ou enlevée, le **Commandant Alain ANDRE** indique en prendre bonne note et qu'il va envoyer une équipe sur place. Si au bout de 7 jours il est constaté que le véhicule n'a pas été déplacé, un service spécifique procèdera à l'enlèvement.

*La séance est levée à 21h10.*

## **Pour information**

### **Pour toute question relative à la Propreté :**

- Contacter la Division Propreté et de l'Eau du 17<sup>e</sup>, qui se situe au 7, rue Maleville (Paris 8<sup>e</sup>), son service d'accueil téléphonique répond à vos questions au **01 45 61 57 17**, du lundi au vendredi entre 7h et 19h
- Faire vos demandes de retraits des encombrants via ce formulaire en ligne <https://teleservices.paris.fr/sira/>
- Ou encore à signaler une anomalie sur l'Espace public via l'application [Dans Ma Rue](#)

### **Pour toute question relative à la Sécurité :**

- Le commissariat central du 17<sup>e</sup>, situé au 19-21, rue Truffaut, est joignable au **34 30**, par mail à [commissariat-17@interieur.gouv.fr](mailto:commissariat-17@interieur.gouv.fr)
- Ou directement via le formulaire de contact suivant : <https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Vous-aider/Accueil-du-public/Accueil-du-public/Vos-commissariats/Contactez-votre-commissariat>

### **Et en complément :**

Si vous résidez dans la zone Épinettes/Porte d'Asnières/Porte de Saint-Ouen, vous pouvez contacter les correspondants de nuit, qui sont joignables au **01 42 63 29 76** (de 14h à 22h du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril, de 16h à 00h du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre). Ils assurent 3 types de missions :

- La médiation (prévention des nuisances et des incivilités, résolution de «petits» conflits de voisinage ou entre usagers de l'espace public) ;
- La veille sociale (écoute des personnes fragilisées, orientation vers les services sociaux) ;
- La veille technique (signalement aux services techniques sur des dysfonctionnements en matière de voirie, d'éclairage, de propreté, etc.).

Et pour mémoire, les ensembles immobiliers sociaux font l'objet d'une surveillance menée par des agents du GPIS, qui interviennent sur appel des locataires au **01 58 60 20 28** (de 17h30 à 5h).